

Atelier achats responsables

04 mars 2025

Patrice RASSOU

Directeur de projets marchés publics
Etablissement Public Foncier IDF



maximilien

Sommaire

- 1 Présentation du GIP Maximilien
- 2 Texte
- 3 Texte
- 4 Texte
- 5 Texte

LE GIP MAXIMILIEN



maximilien

Le GIP Maximilien

Service public mutualisé d'administration électronique



Accompagner les acheteurs publics franciliens dans la dématérialisation totale de leurs procédures d'achat



Rendre les marchés publics plus accessibles aux entreprises



Promouvoir les achats responsables

L'équipe achats responsables

Louise Vidal



Erika Maillot



Anaëlle Mazin

Le réseau francilien des achats responsables



Le GIP Maximilien contribue aux travaux nationaux sur les achats responsables (inter-réseaux de la commande publique durable, coordination nationale des clauses sociales ...)



Le GIP Maximilien met à la disposition des acheteurs des ressources sur les achats publics durables (site internet et page Youtube) :

- *Ateliers et groupes de travail ;*
- *Boîtes à outils et fiches pratiques ;*
- *Conseils via le Guichet régional des clauses sociales et le Guichet vert ;*
- *Espace d'échange sur la plateforme Rapidd réservé aux acheteurs publics franciliens ;*
- *Lettres d'information.*

achats-responsables@maximilien.fr

Les services

- Conseil dispositions sociales / environnementales
- Etude de programmation
- Mise en relation structures / facilitateurs / réseaux
- Réseau d'acheteurs d'Ile-de-France
- Accompagnement à l'achat responsable : 1/2 journée pour aborder les enjeux de l'achat responsable et les leviers offerts par le code de la commande publique



maximilien

LE VOILET SOCIAL

La MACS (Mission d'appui au développement des clauses sociales)



Faire connaître et valoriser les clauses sociales au service de l'emploi

- Sensibilisation et promotion auprès des acheteurs
- Suivi des données via les Observatoires

Renforcer et accompagner l'écosystème des clauses sociales pour l'emploi

- Créer et développer des espaces de coopération
 - Harmoniser les pratiques des facilitateurs et des donneurs d'ordre
 - Mobiliser les TPE/PME et les structures de l'ESS sur les marchés publics clausés
- 

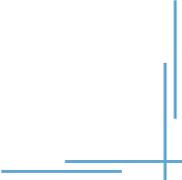
Le Guichet Régional



1 point d'entrée unique pour les donneurs d'ordres qui souhaitent faire des achats socialement responsables

Appuyé par les 8 coordinations départementales et les réseaux de la MACS

Volonté de davantage travailler sur la programmation des donneurs d'ordres



Harmonisation des pratiques des facilitateurs et des donneurs d'ordres

LE VOILE ENVIRONNEMENTAL



maximilien

Le Guichet vert



- Un service gratuit de conseil environnemental de premier niveau
- Inscrit dans le cadre du Plan national des achats durables (PNAD) 2022-2025
 - Déployer l'offre de « facilitateurs » verts
- A destination de toute structure soumise au code de la commande publique

Saisir le Guichet vert :

👉 Par internet : <https://tinyurl.com/guichetvert>

👉 Par mail : guichetvert@maximilien.fr



Soutenu par



Liberté
Égalité
Fraternité

Le Guichet vert **n'est pas** :

- une prestation de conseil juridique ;
- une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

➤ Cadrage dans la [Charte du Guichet vert](#)

Réponses apportées :

- Guides ressources, fiches REX, exemples de DCE ;
- Informations sur la réglementation achats durables ;
- Conseils pour le sourcing, etc.

	
<ul style="list-style-type: none"> • Je travaille pour un OPH. Dans le cadre de la démarche environnementale, notre direction porte une expérimentation 100% biosourcé sur un bâtiment pilote. Pouvez-vous me communiquer une sélection de ressources ou guides qualifiés ? • Dans le cadre d'un marché de fournitures de mobilier, nous souhaitons faire un lot "mobilier issu du réemploi". Avez-vous un exemple de clause à rédiger ? par ailleurs, nous sommes preneurs de tout partage de retours d'expériences. • Je dois passer un marché public de fournitures d'EPL. J'ai entendu parler de la loi AGECE. Est-ce que je suis concerné ? quelles sont mes obligations ? • Dans le cadre d'une démarche globale d'exemplarité de ma collectivité (mairie de 20 000 habitants), les élus me demandent de structurer une démarche achats responsables. Pouvez-vous me dire par quoi commencer ? tout d'abord, quelles sont mes obligations ? ensuite, j'aimerais faire un diagnostic interne, connaissez-vous des outils qui pourraient m'aider ? enfin, pouvez-vous me mettre en relation avec d'autres acheteurs dans la même dynamique ? • Nous renouvelons un marché voire, nous avons prévu un critère environnemental à hauteur de 15%. Avez-vous des conseils à nous donner pour analyser ce critère de manière objective ? éventuellement des retours d'expériences d'autres acheteurs ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons un projet de rénovation d'un bâtiment. Les élus souhaitent en faire un projet exemplaire en matière environnementale : économie circulaire, biosourcé, maîtrise des consommations, bioclimatique... N'ayant pas les compétences environnementales, je fais appel à vous pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé. • Vous trouverez ci-joint un projet de DCE. Pouvez-vous m'apporter une expertise juridique sur les aspects environnementaux évoqués dans le CCTP ? • Je dois rédiger un marché "loi AGECE" de produits issus du réemploi. Pouvez-vous m'aider à rédiger les pièces du marché ? • Ma direction me demande de créer un outil interne de diagnostic "achats responsables" pour ma structure. Pouvez-vous m'aider à le faire ? • Je m'appête à publier un accord-cadre à bons de commandes de fournitures alimentaires. Pouvez-vous relire et éventuellement corriger mon projet de DCE ? • Je suis en phase de sourcing pour un projet d'achat : pouvez-vous m'envoyer une liste exhaustive d'opérateurs économiques qualifiés ?

Les outils du GIP à votre disposition

Les “[Cafés Guichet vert](#)” :

- Transport et livraison
- Entretien des locaux
- Alimentation et biodéchets
- Numérique responsable
- D’autres à venir



+ Des fiches “[Incontournables de l’achat responsable](#)”

Des [boîtes à outils](#) thématiques “Economie circulaire” :

- BTP
- Mobilier & fournitures de bureau
- Equipements électriques et électroniques
- Vêtements de travail & EPI

+ Une boîte à outils généraliste sur l’économie circulaire



Les Techniques d'achat et les dispositifs d'insertion sociale



maximilien

Propos introductifs

Les éléments clés à maîtriser, déterminants la mise en place d'un dispositif d'insertion :

- Estimation financière
- Allotissement : construction technique et ou géographique du besoin
- Montage : la technique d'achat retenue

Marché Forfaitaire

Parfaitement adapté dans le cadre d'un besoin parfaitement maîtrisé par l'acheteur en termes de quantités et de délais d'exécution :

- Vecteur privilégié pour la réalisation d'une prestation ponctuelle (ex. : opération de travaux) et place le titulaire face à une **obligation de résultat** en l'engageant sur un **prix forfaitaire** permettant une visibilité maximale pour l'acheteur, notamment en termes de coût.
- Le **prix forfaitaire** est celui qui rémunère le titulaire pour une **prestation ou un ensemble de prestations**, quelles que soient les quantités livrées ou exécutées.

Marché Forfaitaire

Cette forme de prix est recommandée pour les prestations dont la consistance (en contenu et en quantité) peut être définie avec précision, au moment de la conclusion du marché et qui forment un ensemble. Elle est, notamment, utilisée dans les marchés industriels, dans les marchés d'études, dans les marchés de travaux ou encore à chaque fois que la prestation constitue un ensemble cohérent et non sécable (par ex : un marché de nettoyage pour des prestations identiques, mais sur différents sites).

- Les candidats à un marché à prix forfaitaire doivent évaluer l'étendue des obligations qu'ils devront honorer. En effet, le titulaire s'engage à effectuer une prestation pour le forfait proposé, quelles que soient les quantités livrées ou exécutées.
- Dans ce cas, l'acheteur public ne peut pratiquer une réfaction sur le prix en cas de diminution des quantités mises en œuvre. A l'inverse, le titulaire ne peut obtenir un supplément de prix, au motif que les quantités livrées pour la prestation sont supérieures à celles qu'il avait prévues.

Marché Forfaitaire

La décomposition du prix forfaitaire :

La DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire) ne doit pas être confondue avec le DQE ou détail quantitatif ni avec le devis descriptif et estimatif détaillé (document prévu expressément par la réglementation, remis par le candidat et comportant toutes indications qui permettent d'apprécier les propositions de prix).

La DPGF a pour vocation de permettre aux candidats de décomposer le prix du forfait et d'indiquer l'ensemble des prestations composant ce forfait ainsi que les prix unitaires associés.

Focus rapide sur la notion de prix unitaire

Face au peu de visibilité quant à la récurrence et au volume des quantités à livrer, l'accord-cadre à bons de commande est la voie privilégiée par l'acheteur.

Sur la base de prix unitaires, le contrat s'exécute au fur et à mesure de l'émission des bons de commandes précisant les termes du contrat sur différents points (ex. : quantités, lieux et délais de livraison...). Dans sa forme multi-attributaire (trois titulaires au minimum), il permet à l'acheteur de diversifier ses sources d'approvisionnement et de les sécuriser dans des secteurs en tension (ex. : intérim paramédical).

- Le prix devra être conforme au prix unitaire affiché dans le bordereau des prix unitaires ; seules les quantités sont ajustées au fur et à mesure de l'exécution du marché, dans les limites déclinées (sans ou avec minimum et avec maximum en quantité).
- Les paiements effectués à ce titre, quelle que soit la forme du marché, devront strictement se fier à ces dispositions. Cette forme de prix est plutôt utilisée dans les marchés de fournitures courantes ou de services courants à bons de commande (ex : fournitures de bureau, denrées alimentaires). Il l'est aussi dans les marchés de travaux, quand le pouvoir adjudicateur ne connaît pas, à l'avance, les quantités à mettre en œuvre.

Le bordereau des prix unitaires : Le bordereau de prix unitaires, ou annexe prix, se présente sous la forme d'une liste qui récapitule tous les produits et prestations susceptibles d'être commandés à l'aide de bons de commande dans le cadre du marché.

Sa construction nécessite au préalable :

- le recensement des besoins
- la rédaction du CCTP

Les marchés fractionnés

L'accord-cadre est un contrat qui permet à l'acheteur de définir un socle de prestations dont il ne maîtrise ou ne souhaite pas maîtriser tous les aspects pour lui permettre d'être au plus proche de la réalité du marché au moment de la survenance du besoin (qui peut être à échéance fixe). - il s'engage à passer des marchés ou des bons de commande auprès d'un ou plusieurs titulaires. L'accord-cadre à bons de commande peut comporter un minimum mais doit comporter un maximum de prestations susceptibles d'être commandées sur une période d'exécution :

Décret n° 2021-1111 du 23 août 2021 modifiant les dispositions du code de la commande publique relatives aux accords-cadres et aux marchés publics de défense ou de sécurité :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043965008>

L'accord-cadre mono-attributaire : l'acheteur détermine, au sein de l'accord-cadre, les éléments essentiels de la prestation à réaliser et consulte le titulaire pour préciser son besoin et recevoir une réponse optimisée au regard de celui-ci. L'accord-cadre peut permettre à l'acheteur d'avoir un titulaire qui pourra être activé en support de différents projets tout en adaptant précisément son offre à chacun d'entre eux au regard des éléments qui lui sont apportés lors de la consultation (ex. : assistance à maîtrise d'ouvrage pour certaines opérations de travaux) ;

L'accord-cadre multi-attributaire : cette forme permet à l'acheteur de maintenir une intensité concurrentielle. La consultation des différents titulaires lui permet de s'assurer une meilleure maîtrise des coûts et une parfaite adéquation des réponses qu'il obtiendra au regard des standards du marché.

Les marchés fractionnés

Accord-cadre à bons de commande :

L'accord-cadre à bons de commande peut être conclu avec un ou plusieurs opérateurs économiques. Il s'exécute au fur et à mesure des besoins par l'émission de bons de commande, selon des modalités expressément définies dans les pièces contractuelles et :

- sans négociation ;
- sans remise en concurrence préalable du ou des titulaires

Dans le cas d'un accord-cadre à bons de commande multi-attributaires, les commandes sont passées selon une répartition préalablement définie dans les pièces contractuelles. Il n'y a en effet aucun complément d'offres effectué avant la passation du bon de commandes aux différents titulaires de marché. La méthode « en cascade » peut être préconisée : la première commande se fera auprès du titulaire le mieux classé puis la seconde selon une répartition fixée d'avance par exemple, notamment pour éviter tout risque de favoritisme.

- L'émission de bons de commande peut intervenir jusqu'au dernier jour de validité du marché.

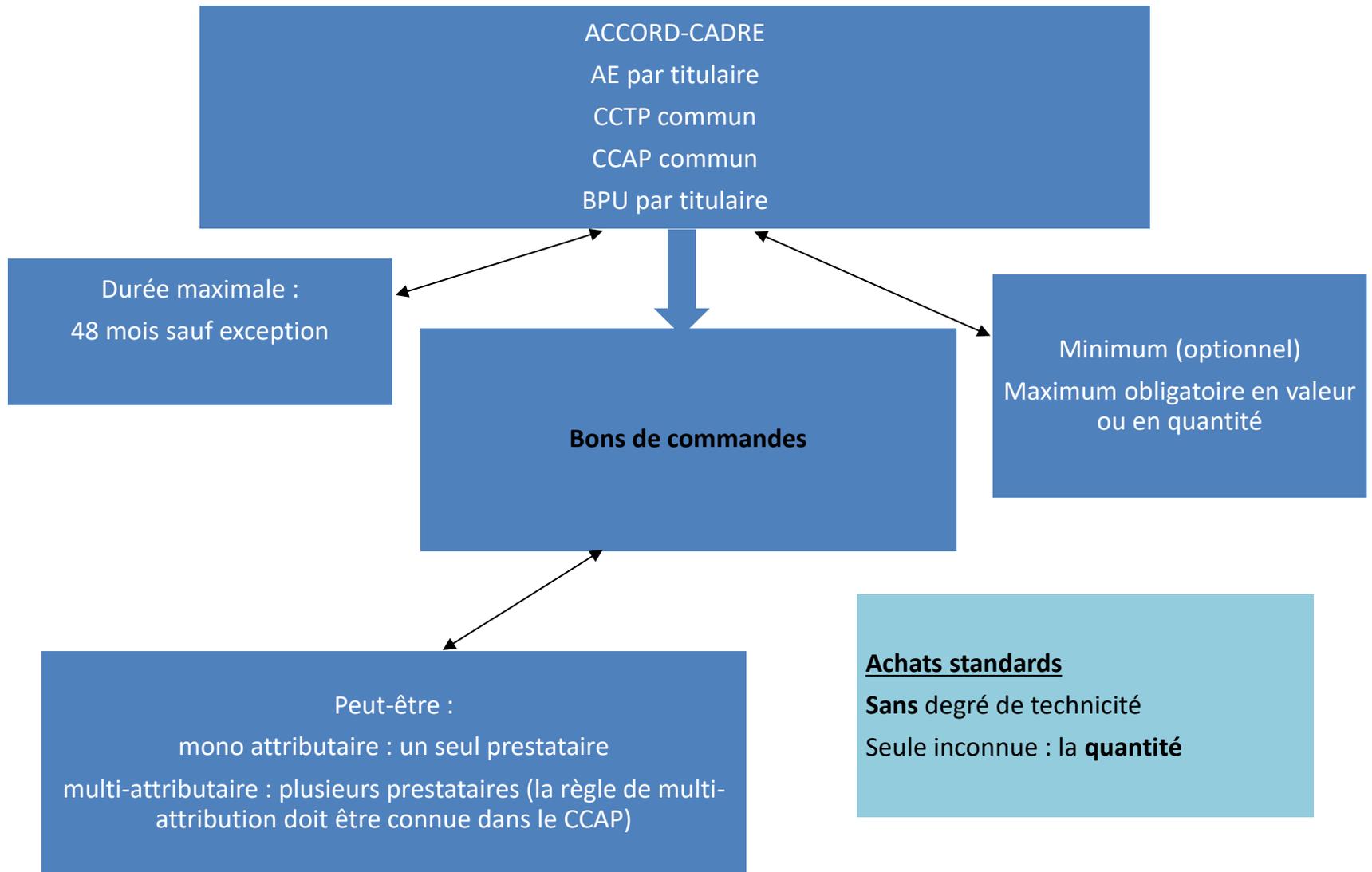
Les marchés fractionnés

Accord-cadre à marchés subséquents :

L'accord-cadre donnant lieu à des **marchés subséquents** est par essence un contrat incomplet, sans pour autant être une coquille vide. Tous ses termes ne sont pas fixés, ce qui permet de passer d'éventuels marchés subséquents.

- Lors de la remise en concurrence de ce type d'accord-cadre, il appartient à l'acheteur de fixer de manière définitive les termes de la commande :
- Dans le cas d'un accord-cadre avec un seul titulaire, le marché subséquent sera passé sur la base des termes de l'accord-cadre. Il prendra aussi en compte les termes complétés par rapport à ce qui n'était pas fixé de manière contraignante dans les pièces contractuelles.
- Dans le cas d'un accord-cadre avec plusieurs titulaires, l'attribution du marché subséquent fera suite à une remise en concurrence des titulaires. Cette remise en concurrence portera sur certains termes indiqués dans le cahier des charges de l'accord-cadre, sans modification substantielle des termes de cet accord.

Les marchés fractionnés



ACCORD-CADRE
AE par titulaire
CCTP commun
CCAP commun
BPU par titulaire

Durée maximale :
48 mois sauf exception

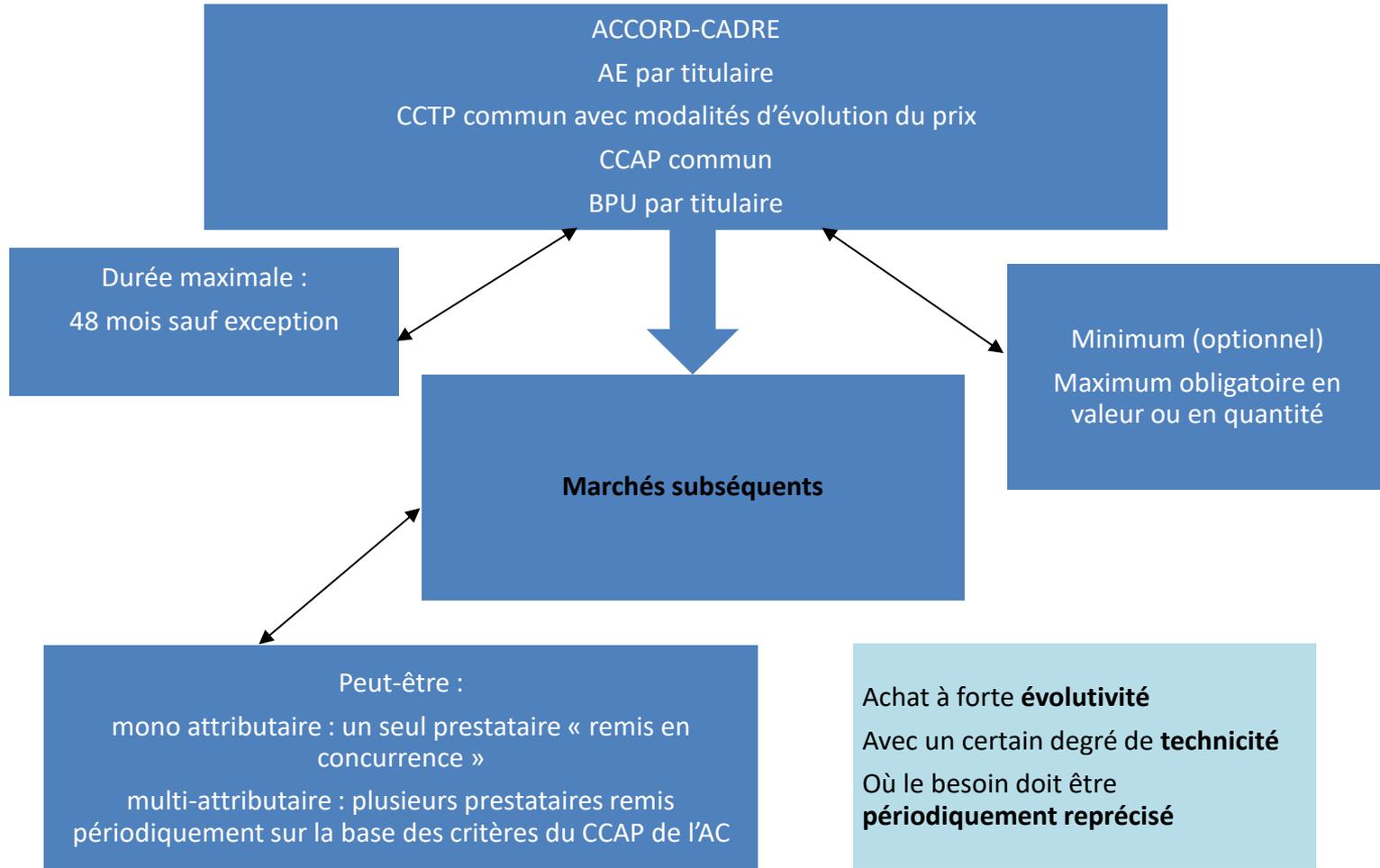
Bons de commandes

Minimum (optionnel)
Maximum obligatoire en valeur
ou en quantité

Peut-être :
mono attributaire : un seul prestataire
multi-attributaire : plusieurs prestataires (la règle de multi-attribution doit être connue dans le CCAP)

Achats standards
Sans degré de technicité
Seule inconnue : la **quantité**

Les marchés fractionnés



Illustrations pratiques

1. Accord-cadre à bons de commande / Diagnostics : **cascade**, dont seul le 1er titulaire est débiteur de l'obligation d'insertion : décliné en forfait
2. Accord-cadre à bons de commande - Travaux : cascade mais obligations d'insertion sur **tous les attributaires**
3. Accord-cadre **multi-attributaire** de travaux à marchés subséquents
4. Accord-cadre à bons de commande **multi-attributaire** « Avocats » : mini/maxi seuil de déclenchement

MERCI !



maximilien

Restons en contact :

achats-responsables@maximilien.fr

contact@maximilien.fr



[Suivez-nous sur
LinkedIn](#)



[Suivez-nous sur
YouTube](#)